Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 059-215900176-20261013-M26089-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.089

DÉLÉGATION DE FONCTION
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.18 dudit Code, permettant au Maire de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints à des membres du Conseil Municipal,

ARRETONS

Article 1er : Monsieur Hugues QUESTE, Adjoint au Maire, est désigné en qualité de président de la Commission d'appel d'offres.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le 13 octobre 2026

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Jean-Michel MONPAYS
Vice Président de la
Métropole Européenne de Lille